



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liberia

Question écrite n° 23573

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Liberia. En effet, malgré la promesse de cessez-le-feu signée à Accra le 17 juin dernier, les combats se poursuivent, toujours plus meurtriers, au détriment des populations civiles, entre les hommes de Charles Taylor et les rebelles du Lurd et du Model. Un projet d'accord de paix a été proposé par la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, mais Charles Taylor l'a rejeté. La situation ne semble trouver aucune issue pacifique. La question d'une intervention américaine semble en suspens. George Bush évoque un engagement « limité ». Du côté onusien, Kofi Annan appelle plus que jamais à un retour au calme. Il n'est pas question, pour l'instant, d'une intervention française. C'est pourquoi, il aimerait être informé sur la nature des actions futures de l'ONU au Liberia. De plus, il souhaiterait savoir si la France entend y déployer une force armée sous mandat international.

Texte de la réponse

Alors que l'espoir d'une paix durable renaît au Liberia, les Nations unies ont confirmé leur engagement en faveur de la sécurisation et de la reconstruction de ce pays dévasté par plusieurs années de guerre civile. Depuis le 1er octobre, une opération de maintien de la paix sous casques bleus (Mission des Nations unies pour le Liberia-MINUL) est mise en oeuvre en vertu de la résolution 1509 du Conseil de sécurité, assurant le relais de la force de la CEDEAO (ECOMIL) qui avait été déployée dès la signature du cessez-le-feu. Face à l'ampleur des besoins, il a été décidé de porter le format de la MINUL à 15 000 hommes, qui seront déployés progressivement sur l'ensemble du territoire. Le mandat de la MINUL a été conçu pour répondre à la fois aux urgences actuelles en matière de sécurisation du pays et d'accompagnement des secours humanitaires, et aux exigences d'un redressement à long terme : appui à la réforme du secteur de la sécurité, promotion des droits de l'homme et soutien à la mise en oeuvre du processus de paix et de la transition. En concertation avec ses partenaires du Conseil de sécurité, la France veille au bon déploiement de la MINUL ainsi qu'à l'adaptation de ses moyens aux réalités et aux évolutions de la situation. Son attention va par ailleurs à la cohérence de l'action des Nations unies à l'échelle régionale et notamment à une bonne répartition de ses efforts entre les théâtres du Liberia, de Sierra Leone et de Côte d'Ivoire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23573

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6229

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8777